

Les infos de l'UNSA-Ferroviaire

CONSULTATION DU BLOC 3 LA POLITIQUE SOCIALE DE L'ENTREPRISE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET L'EMPLOI DE L'ANNÉE 2024.

Vos élus UNSA ont demandé que cette consultation ait lieu au plus tard en juin. En effet, consulter les élus en août sur un sujet qui traite de l'année 2024 n'a aucun sens !

Toutefois, concernant ce point, **vos élus UNSA-Ferroviaire ont salué l'augmentation des effectifs de 10 %** après des années de baisse et la reprise d'une politique de recrutement. Ce progrès est entaché par un manque criant de formation : l'UDM (université du matériel) ne paraît pas en capacité de former tous les nouveaux agents, et bien souvent la production dans les établissements empêche leur départ en formation.



Sur la prévention, les PAPRIPACT (programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail) ne remplacent pas les démarches issues des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) : malgré nos demandes depuis sept ans, les entités ne privilient pas cette méthode, pourquoi ?

Enfin, nous avons rappelé que les représentants du personnel doivent être pleinement associés comme acteurs de prévention dans toutes les démarches visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail.

RELOGEMENT DU CIE : L'UNSA VEILLE SUR VOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

Vieux serpent de mer puisque discuté depuis plusieurs mois (voire années), le transfert de 179 agents du Cluster Ingénierie Est (CIE) de Bischheim dans les locaux de la Direction régionale de Strasbourg devrait enfin être réalisé en 2026.

Actuellement, les agents du CIE sont répartis sur 3 sites, à savoir :

- Dans l'enceinte du TI de Bischheim ;
- Boulevard Wilson à Strasbourg ;
- Dans l'enceinte du TI de Romilly. À noter que ces derniers ne sont pas impactés par ce déménagement. Nous avons eu la confirmation qu'il n'y a pas de projet pour qu'ils sortent du TI.

Quelques points à noter :

- Mise en place d'un flex-office à 0,7 (un bureau pour 0,7 agent) et des espaces mutualisés avec d'autres services de SNCF présents dans les locaux ;
- Un plateau technique et métier sera conservé au TI afin de permettre un accueil des agents du cluster venant en soutien aux équipes prod ou pour divers projets ;
- Les agents auront accès aux tisaneries du bâtiment, mais aussi aux espaces comprenant douches et vestiaires.

Les impacts :

- Changement de LPA ;
- Changement de cabinet de visite médicale pour les agents de Bischheim.

Les élus de l'UNSA-Ferroviaire regrettent qu'une nouvelle fois les entités SNCF se retrouvent cloisonnées, là où auparavant il y avait du lien entre les agents de production et ceux de l'ingénierie... Nos entités sont toutes complémentaires et non pas concurrentes ! Et quoi de mieux pour être complémentaires que de se connaître et d'être régulièrement en contact...

Tout au long de ce dossier, vos représentants UNSA-Ferroviaire ont fait remonter les interrogations et remarques des agents pour que ce déménagement se passe du mieux possible. Rarement nous aurons connu un sujet autant co-construit avec les ambassadeurs, les agents et les représentants du personnel ! Malgré tout, il subsiste plusieurs points d'attention, notamment en ce qui concerne le confort thermique, le dimensionnement des tisaneries, le nombre de places au restaurant d'entreprise, etc.

Les élus UNSA-Ferroviaire ont voté favorablement pour ce déménagement, tout comme les autres élus présents au moment du vote (CGT, Sud-Rail et FO avaient quitté la séance après les déclarations liminaires).





DESTINATION 2030 : ET MI DANS TOUT ÇA ?

Le 14 octobre dernier, lors du CSE Central, la direction a levé le voile sur le projet D30.

Derrière ce nom de code se cache bien plus qu'une simple « évolution » : il s'agit d'une refondation complète, historique et brutale de l'architecture de SNCF Voyageurs.

De nombreuses communications de l'UNSA-Ferroviaire ont déjà été diffusées sur ce sujet ; n'hésitez pas à consulter notre site internet pour les retrouver (unsa-ferroviaire.org).

Si la direction se veut rassurante quant à l'impact de D30 sur le périmètre Matériel (pas d'impacts significatifs selon elle), nous avons malgré tout remonté vos interrogations légitimes, car nous restons persuadés que le projet aura plus d'impact que ce qui nous est annoncé... Le sujet est présenté de manière officielle en ce début 2026 ; nous vous tiendrons informés dans notre prochaine brève.



TECHNICENTRE INDUSTRIEL PICARDIE AVANCEMENT DU FUTUR CENTRE ESSIEU

Le nouveau centre essieux de Tergnier a subi quelques déboires depuis la mise en route du projet, notamment des délais rallongés de certains fournisseurs.

Avec l'arrivée de Julien Vincent le pilotage est désormais resserré quotidiennement, et

non plus mensuellement, avec le fournisseur des outils de la transitique.

Les collègues œuvrent à mettre en route ce nouvel atelier avec un premier objectif de 20 essieux/jour dès octobre 2026.

	Ancien atelier essieux	Le nouvel atelier
Nombres d'agents	50	l'annonce : 70 à terme
Budget	Deviendra un pôle logistique / stockage	Passé de 40 millions à 60 millions d'Euros
Charge	Essieux porteurs FRET/Voyageurs	Pourra également traiter des essieux types moteurs et TGV

L'atelier de Rouen TI QM conservera sa charge d'essieux présentant de gros diamètres de roues (type locomotives). Malgré l'annonce, il y a quelques mois, que Tergnier serait hypothétiquement en mesure de traiter le restant de la charge au niveau

national, l'UNSA n'a jamais douté de cette non-faisabilité, car il existe un grand nombre de types d'essieux différents et spécifiques en maintenance. De plus, il serait stratégiquement risqué de mettre tous ses œufs dans le même panier.

Pour l'UNSA il reste encore beaucoup à faire :

- La mise en fiabilité de cet atelier avec connectivité 4.0 est encore à performer ;
- Former tous les agents sur ces nouveaux outillages ;
- Les DUERP à réaliser.

Mais quels que soient les dossiers, l'UNSA est là pour travailler les dossiers, apporter son expertise sur les sujets de conditions de travail ...



Connectez-vous
sur notre site internet



TECHNICENTRE INDUSTRIEL DE SAINT PEIRRE DES CORPS RÉORGANISATION

Avec la montée en charge et l'augmentation des effectifs de l'UO MR, la direction a jugé nécessaire de scinder les équipes afin d'assurer un management et un suivi efficaces, mais aussi de limiter le nombre de tâches par UO.

Les nouvelles UO auront donc les missions suivantes :

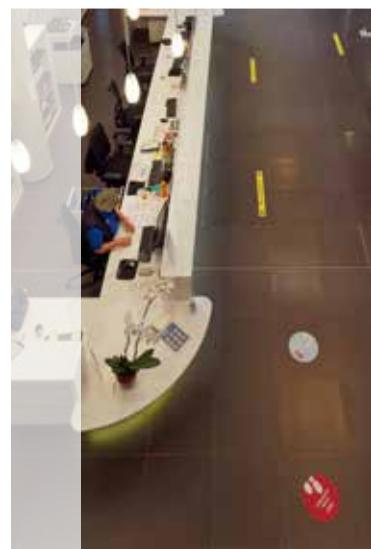
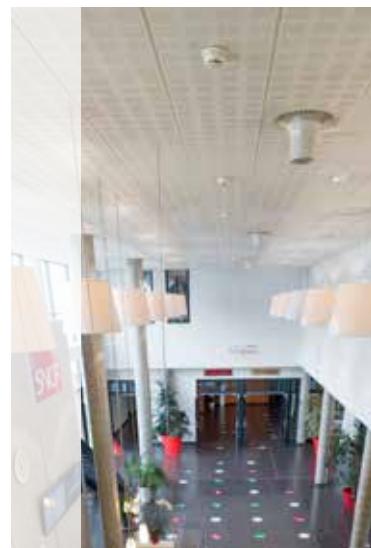
Première UO dite UO Métier, composée des unités :

- Peinture pièces et peinture MR ;
- Chaudronnerie / HI ;
- Mécanique / frein / bogie ;
- Portes ;
- Essais / dépannage ;
- RA / Task Force TN.

Deuxième UO dite UO Chaîne, constituée des unités :

- OC MOD TERN NG sanitaires / fenêtres ;
- OC MOD TERN NG câblage ;
- OC MOD TERN NG démontage / remontage jour ;
- OC MOD TERN NG démontage / remontage nuit ;
- OC2 / OPT qui traitera les Z 20500. L'unité sera scindée en deux en 2026 avec la montée en charge de cette chaîne ;
- OC MOD NAT : pour l'instant une seule équipe, mais elle sera sans doute divisée lors de la montée en charge ;
- Task MR composée d'agents AI et d'électriciens qui viendront pallier les absences des agents des unités ci-dessus ;
- Sol : agents permanents en menuiserie et stratifié, et agents ponctuels venant des autres équipes pour aider aux gros travaux AI.

POUR MOI,
C'EST L'UNSA !



MESURES SALARIALES 2026

L'ACCORD S'APPLIQUE !



PARIS • 21 JANVIER 2026

AGENTS
SNCF

MESURES SALARIALES 2026

L'UNSA SIGNE, L'ACCORD S'APPLIQUE !

Pour que le dialogue social se traduise en actes, l'UNSA a fait le choix de signer l'accord NAO 2026. Cette décision permet de rendre les mesures applicables et de garantir à chaque salarié le bénéfice des avancées obtenues.

LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ

Une victoire UNSA !

C'est l'aboutissement d'une action résolue menée par l'UNSA depuis plusieurs années. Ce mécanisme, enfin acté, permet une progression annuelle garantie et sécurisée de salaires pour l'ensemble des cheminots (statutaires et contractuels). C'est une sécurité salariale durable que nous avons été les seuls à porter avec autant de force.

LE FORFAIT MOBILITÉS DURABLES (FMD)

Un acquis «made in UNSA» pérennisé .

Obtenu par l'UNSA dès 2023, le FMD est reconduit.

Notre signature sécurise cette aide qui finance aujourd'hui les mobilités douces de plus de 65 000 cheminots , avec jusqu'à 400 € d'allocation annuelle, la prise en charge à hauteur de 75 % des abonnements collectifs et l'aide à l'achat d'un vélo pour les primo-accédants.

DU POUVOIR D'ACHAT IMMÉDIAT

Un complément de Prime de Partage de la Valeur (PPV) de 250 € versé en mars 2026.

DES AUGMENTATIONS ACTÉES

0,5 % d'augmentation générale pour tous et des enveloppes individuelles garanties (1,2 % à 1,4 % pour les contractuels).

DES CARRIÈRES DÉBLOQUÉES

1 200 positions de rémunération (PR) supplémentaires ont été obtenues, s'ajoutant aux volumes déjà négociés par l'UNSA les années précédentes.



COMPLÉMENT DE
LECTURE
Cliquez ici ou scannez
le QR Code pour
accéder à toutes les
avancées obtenues.

CETTE SIGNATURE EST UNE
ÉTAPE NÉCESSAIRE POUR
PROTÉGER VOTRE POUVOIR
D'ACHAT.

ENSEMBLE, NOUS
CONTINUONS À
CONSTRUIRE UN AVENIR
SOCIAL PLUS JUSTE ET
PLUS PROTECTEUR POUR
TOUS LES CHEMINOTS.





RESTITUTION DE CENTRE DE VACANCES ENFANTS :

Sous l'égide de l'instance commune, vos élus ont fait le choix de remettre à disposition de l'entreprise trois centres de vacances pour enfants : Tal Ar Groas, Camp Pinède, Écalles-Alix et Sainte-Marie.

À noter que l'accord sur les activités sociales et culturelles, qui date de

1986, précise que lorsque du patrimoine immobilier est restitué, le bénéfice qui en découle ne peut qu'être réinvesti dans un autre projet patrimonial (travaux d'amélioration d'un centre, acquisition, etc.). Il n'est donc pas possible de restituer cet argent sous forme de bons d'achat, de réductions, etc.



INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT SNCF SA VOYAGEURS SUR LA LISTE ATAACA (ALLOCATION DE CESSATION ANTICIPÉE D'ACTIVITÉ DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE)

Au vu des échanges en séance, la délégation UNSA-Ferroviaire n'a pas les éléments pour se forger une opinion.

Il faut que l'entreprise, et elle le fait souvent, garantisse le travail en sécurité vis-à-vis de l'amiante. Le principe d'anxiété est déjà reconnu pour les agents ayant été en contact avec l'amiante. Le nombre de salariés exposés à l'amiante pouvant intégrer ce

dispositif n'est pas présenté et l'affichage de cette inscription arrive bien tardivement, après presque sept ans de mandats.

De ce fait, la délégation UNSA-Ferroviaire demande une étude détaillée de ce point en CSSCT (ce qui nous paraît plus judicieux qu'un groupe de travail comme proposé) et le report de ce sujet à une autre plénière.



LE PROJET DE DÉMENAGEMENT DU TECHNICAMPUS VERS LE NOUVEAU BÂTIMENT DE L'UNIVERSITÉ DU MATÉRIEL (UDM)

Après 10 ans de gestation, les nouvelles installations de l'Université du Matériel (UDM) ont été construites au 205 boulevard Demorieux, toujours dans la ville du Mans. Elles vous seront accessibles dès le 9 mars 2026.

Vos formations se dérouleront dans ce nouveau campus du Mans, intégré à l'UDM.

Voici ce qui change pour vous :

- Un site plus accessible : à seulement neuf minutes en tramway (T3) depuis la gare SNCF, avec des arrêts à moins de 100 mètres et des accès piétons/cyclables optimisés ;
- Infrastructures modernes : des bâtiments flambant neufs, sécurisés, des ateliers équipés de maquettes mobiles, et 75 chambres d'hébergement sur place pour faciliter vos déplacements ;
- Mobilité durable : parking avec bornes de recharge électrique, locaux sécurisés pour vélos/trottinettes, et des espaces extérieurs partiellement couverts ;
- Un cadre de travail repensé : un seul site qui regroupe toutes les activités, plus moderne, plus fonctionnel, et adapté à vos besoins ;
- Une meilleure qualité de vie : avec des infrastructures qui favorisent le bien-être et le travail collaboratif ;
- Engagement écologique : toiture photovoltaïque, solutions bas carbone, et une certification HQE pour un cadre de travail responsable ;
- Des formations sans interruption : organisation du déménagement sur 1,5 mois avec des sessions délocalisées si nécessaire, pour garantir la continuité de votre apprentissage.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de l'aboutissement de ce projet qui pérennise les emplois de l'UDM dans une infrastructure propriété du groupe SNCF.



RENOUVELLEMENT DES MÉDECINS DU TRAVAIL SUR SAINTES, TOURS

L'UNSA-Ferroviaire se félicite du renouvellement des médecins du travail.

Cependant, nous avons alerté la direction sur un manque de créneaux disponibles, avec des entités qui relataient des difficultés pour réaliser les visites d'embauche ainsi que les autres visites médicales. Nous demandons à établir un plan national qui permettra de revenir à une situation normale.

Nous constatons aussi que le nombre d'agents

suivi par chaque médecin du travail augmente régulièrement. Mais pas de soucis pour la direction, car nous sommes encore loin des standards du privé (environ 3 000 agents par médecin).

Le comparatif par rapport au privé n'est pas tenable, car nos métiers sont bien spécifiques et s'aligner sur le pire n'est pas un objectif pour l'UNSA-Ferroviaire...



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

› Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

› Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

› Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM	N° DE CP*
PRÉNOM	CLASSE
DATE DE NAISSANCE	CP* CDI CDD
ADRESSE	ALTERNANT
CODE POSTAL	ENTREPRISE PRIVÉE
VILLE	EMPLOI TYPE
EMAIL	LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE
TÉLÉPHONE	ÉTABLISSEMENT
	TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.